

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : MDE 18/009/2007 (Public)  
Bulletin n° : 180  
ÉFAI  
20 septembre 2007

### **Liban. Amnesty International condamne l'assassinat du député Antoine Ghanem**

Amnesty International condamne dans les termes les plus forts le meurtre de Antoine Ghanem, député libanais, assassiné le 19 septembre dans un attentat à la voiture piégée. Six autres personnes au moins auraient été tuées dans l'explosion. L'organisation lance un appel pour que les responsables de cet assassinat soient traduits en justice.

Antoine Ghanem, soixante-quatre ans, était avocat de profession et l'un des principaux membres de la communauté chrétienne maronite du Liban. Il était député depuis 2000 et représentait le parti des Phalanges dont un autre dirigeant, Pierre Gemayel, a été assassiné en novembre 2006. Le parti des Phalanges fait partie de la coalition du 14 mars, portée au pouvoir par les élections législatives de 2005, organisées après l'assassinat du Premier ministre Rafic Hariri en février 2005. L'assassinat de Rafic Hariri – en plein cœur de Beyrouth, dans un attentat à la voiture piégée qui avait tué vingt-deux autres personnes – avait provoqué de vastes manifestations contre le gouvernement syrien et conduit au retrait des troupes syriennes, longtemps force dominante au Liban, fin mai 2005. Une information judiciaire, sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations unies, avait été ouverte et la création d'un Tribunal spécial international décidée par le gouvernement libanais et les Nations unies. Ce tribunal siègera à La Haye et sera chargé de juger les personnes accusées du meurtre de Rafic Hariri et d'autres attentats, perpétrés après l'assassinat de Rafic Hariri, contre des hommes politiques et des journalistes libanais.

L'assassinat d'Antoine Ghanem, le 19 septembre, est le dernier en date de ces attentats ayant tous pour cibles des hommes politiques et des journalistes connus pour leurs positions critiques ou leur opposition au gouvernement syrien et à l'influence syrienne continue au Liban. Toutefois, le gouvernement syrien a nié toute responsabilité ; il aurait condamné le 19 septembre le meurtre d'Antoine Ghanem, le qualifiant d'« *acte criminel* » susceptible d'affaiblir les perspectives de réconciliation politique au Liban.

La date à laquelle survient l'assassinat d'Antoine Ghanem semble bien avoir été programmée pour favoriser l'instabilité et susciter de nouvelles divisions politiques à l'approche d'une session parlementaire cruciale qui doit débiter la semaine prochaine. Le principal enjeu pour le parlement sera l'élection d'un nouveau président à la tête du pays pour succéder au général Emile Lahoud, actuel titulaire du poste. Selon l'accord en vigueur, le nouveau président devra être issu de la communauté chrétienne maronite.